

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article4366>

Au journal officiel du 14 novembre 2013

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 14 novembre 2013

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Classification des emplois de secrétaire général pour les affaires régionales et d'adjoint pour les régions d'outre-mer et de Mayotte dans les groupes de rémunération indiciaire / Ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Dunkerque-Les Moères (Nord)

[1]

Fonction publique

– Arrêté du 12 novembre 2013 [modifiant l'arrêté du 24 octobre 2011 classant les emplois de secrétaire général pour les affaires régionales et d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales des régions d'outre-mer et de Mayotte dans les groupes de rémunération indiciaire prévus par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat](#) NOR : PRMG1327162A

Transports

– Arrêté du 4 novembre 2013 portant [ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Dunkerque-Les Moères \(Nord\)](#) NOR : DEVA1326681A

[L'intégralité du JORF n°0264 du 14 novembre 2013](#)



[1] Photo : © Kret